



Après la convention signée avec le crédit agricole, L'Union Départementale des Associations Familiales de la Dordogne et la Banque Postale viennent de signer une convention de partenariat pour le développement du Microcrédit personnel.

La Banque Postale, autorisée à effectuer des microcrédits personnels depuis mars 2007, finance des projets individuels de personnes exclues du système bancaire traditionnel.

L'UDAF de la Dordogne a pour rôle d'étudier l'opportunité des demandes et des capacités de remboursement des demandeurs.

Ces prêts sont d'un montant limités de 300 à 3000 € et leur durée de remboursement s'étale entre 6 et 36 mois. Ils peuvent aller jusqu'à 5000 € dans les cas d'accidents de la vie, leur durée de remboursement est alors de 60 mois.

Les prêts sont garantis à 50 % par le Fonds de cohésion sociale.

Partenaire de l'UDAF de la Dordogne, la Banque Postale devient ainsi partenaire actif du développement social local.

UDAF de la Dordogne 2, cours Fénelon 24009 PÉRIGUEUX Cedex

Tél : 05 53 06 41 11 // Fax : 05 53 35 37 46

E-mail : udaf24@udaf24.unaf.fr // **Site Internet** : <http://www.udaf24.fr>